



Le train quitte la Pointe-Raquet et entre dans la Caille. Il franchit l'intersection des actuelles rue Jean Mermoz et du Chemin Vert qui, avant l'édification de la ligne, ne formaient qu'une seule voie de terre reliant Soisy à Deuil. On peut aisément distinguer sur la droite le portillon métallique réservé au seul usage des piétons.

Celui-ci s'interrompt dorénavant entre 19 h 30 et 7 h 00. Il va sans dire que cette mesure renforce la polémique entre la Cie EM et Enghien, polémique engagée en juin 1905, lors de la suppression du gardiennage après 21 h.

*La mort de M. Lambert
et l'arrêté du 10 décembre 1951*

Le 24 mars 1951, *La Renaissance de Seine-et-Oise* rend compte d'un terrible accident :

« Lundi 19 mars à 21 h 30, M. Lambert et sa femme, demeurant

(...) à Montmorency, se rendaient au cinéma à bicyclette. Mme Lambert, qui avait devancé son mari, l'attendait au passage à niveau qui, comme on le sait, n'est plus gardé après 21 heures.

M. Lambert arrive, aperçoit sa femme mais, lancé, il ne peut s'arrêter et s'engage dans le passage à niveau. Au même moment, et après avoir sifflé, arrive le petit train.

Pris sous les roues, le malheureux a été décapité sous les yeux de sa femme.

D'après l'enquête, il ressort que la

victime, qui dévalait trop rapidement le boulevard d'Andilly, n'a pu stopper à temps en raison du sol glissant et des mauvais freins de sa bicyclette (...) ».

Le 28 mars suivant, le maire demande au chef de gare s'il ne verrait pas d'inconvenient à cadenasser les barrières roulantes du PN entre 20 h 00 et 6 ou 7 h 00, tout en laissant libre d'accès des portillons réservés aux piétons ainsi qu'aux cyclistes tenant leur bicyclette à la main. Le chef de gare n'y voit rien à redire, mais il doit en référer à ses supérieurs. Ceux-ci exami-